



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL | 4 avril 2022 VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Neuville, tenue le lundi 4 avril 2022, à 19 h 30, à la salle Plamondon de l'hôtel de ville.

Sont présents : Monsieur le maire suppléant Luc Delisle, président

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Serge Beaulieu
Luc Bertrand
Anne-Sophie Paquet
Simon Sheehy

Sont absents : Bernard Gaudreau
Denise Thibault

Sont également présentes : Mme Manon Jobin, trésorière
Mme Lisa Kennedy, directrice générale et greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-04-58

Sur proposition de monsieur Simon Sheehy, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2021

22-04-59

Madame Isabelle Gagné, CPA auditrice de la Société de comptables professionnels agréés Bédard Guilbault Inc., fait rapport aux membres du conseil de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2021, et donne les explications nécessaires relativement au rapport du vérificateur et aux états financiers de la municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BEAULIEU ET RÉSOLU,

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, ce conseil, ayant pris connaissance du rapport du vérificateur et des états financiers de la municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021, accepte le dépôt du rapport et des états financiers ;

QUE madame Manon Jobin, trésorière, soit autorisée à approuver au nom de la municipalité les modalités du mandat confié à la Société de comptables professionnels agréés Bédard Guilbault Inc., dans le cadre de leur vérification comptable, ainsi que l'attestation de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus répondent aux questions des citoyens.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL | 4 avril 2022

VILLE DE NEUVILLE

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

5.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022

22-04-60 Sur proposition de monsieur Luc Bertrand, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 7 mars 2022, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2022

22-04-61 Sur proposition de monsieur Simon Sheehy, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville tenue le 30 mars 2022, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 Autorisation de signature – Fonds de la région de la Capitale-Nationale

22-04-62 **CONSIDÉRANT QUE** le projet *Place des Marées* a fait l'objet d'une étude de faisabilité au préalable grâce au financement de la Fédération canadienne des municipalités et que les résultats étaient concluants;

CONSIDÉRANT QUE le projet *Place des Marées* bénéficie déjà d'une subvention importante du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source gestion des eaux pluviales (PGDEP);

CONSIDÉRANT que ce projet innovateur, distinctif et répliquable a besoin d'un financement supplémentaire afin d'atteindre les résultats souhaités et de faire bénéficier les autres municipalités de la MRC de Portneuf;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC BERTRAND ET RÉSOLU,

QUE le conseil autorise et désigne madame Lisa Kennedy, directrice générale et greffière, pour déposer ce projet et signer tous les documents afférents en lien avec sa demande de financement au Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN);

QUE la Ville s'engage à mettre une mise de fonds d'au moins 20 % du financement accordé par le FRCN.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement de régie interne et de procédure d'assemblée

22-04-63 Madame Anne-Sophie Paquet, conseillère au siège numéro 3, donne un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors de cette séance, un projet de règlement de régie interne et de procédure d'assemblée.

Le projet de règlement de régie interne et de procédure d'assemblée fait l'objet d'une présentation par madame Lisa Kennedy, directrice générale et greffière.

7. SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun point



8. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Aucun point.

9. SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

9.1 Dérogation mineure autorisant la construction d'un garage privé isolé en cour avant au 270, chemin Lomer

22-04-64

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié invitant tout intéressé à se faire entendre pendant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ANNE-SOPHIE PAQUET ET RÉSOLU,

QUE ce conseil accorde la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 270, chemin Lomer, lot 4 915 512 du cadastre du Québec, visant à autoriser la construction d'un garage privé isolé en cour avant au lieu d'être en cour latérale ou arrière uniquement.

Cette dérogation est accordée conditionnellement au respect des conditions suivantes :

1. La charpente/toiture du garage privé détaché doit avoir 2 ou 4 versants avec une pente similaire à la toiture du bâtiment principal;
2. Utiliser les mêmes revêtements extérieurs et couleurs que ceux du bâtiment principal;
3. Marge de recul avant minimale de 7,50 m;
4. Ne pas être vis-à-vis le bâtiment principal en tout ou en partie;
5. Aucun entreposage temporaire ou permanent dans la cour avant;
6. Outre ce qui précède, l'implantation et la construction doivent se faire conformément à la réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SERVICE DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS

10.1 Demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf

22-04-65

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a pris connaissance du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite compléter, dès l'été 2022, sa phase II du réaménagement du parc de la Famille par l'acquisition de modules de jeux supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville confirme qu'elle dispose d'une police d'assurance responsabilité civile couvrant les activités reliées à la réalisation du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BEAULIEU ET RÉSOLU,

QUE ce conseil dépose une demande au FSPS de la MRC de Portneuf au montant de 15 000\$ afin d'obtenir une contribution financière non remboursable;

QUE la Ville de Neuville s'engage, dans le cadre de sa demande, à contribuer financièrement au projet;



QUE la Ville de Neuville s'engage à assurer la saine gestion du projet ainsi que son entretien;

QUE ce conseil désigne madame Mylène Robitaille, directrice des loisirs et des communications ou en son absence ou incapacité d'agir madame Lisa Kennedy, directrice générale et greffière, à présenter la demande et à signer tous les documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SERVICE DES FINANCES

11.1 Dépôt des comptes du mois de mars 2022

22-04-66 Les élus prennent connaissance de la liste des comptes à payer du mois de février 2022, au montant total de 346 350,81 \$, et sur proposition dûment appuyée de monsieur Simon Sheehy, ils l'approuvent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Manon Jobin, trésorière de la Ville de Neuville, certifie la disponibilité des crédits pour payer les dépenses au montant total de 346 350.81 \$. En foi de quoi, je signe ce certificat, ce 5^e jour du mois d'avril de l'an 2022.

Manon Jobin, trésorière

11.2 Autorisation de paiement – Cinquième versement du contrat de déneigement des rues 2021-2022

22-04-67 **CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise *Rochette Excavation Inc.* a été dûment mandatée par la Ville de Neuville, par la résolution numéro 21-09-163, pour procéder au déneigement des chemins publics, des trottoirs et des cercles de virage sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement prévoit six versements mensuels à l'entreprise *Rochette Excavation Inc.* débutant en décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le cinquième versement pour le mois de mars s'élève à 58 366,03 \$ (taxes incluses);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC BERTRAND ET RÉSOLU,

QUE le conseil autorise la trésorière à procéder au paiement d'une somme de 58 366,03 \$ (taxes incluses) à l'entreprise *Rochette Excavation Inc.* à titre de cinquième versement du contrat de déneigement des rues;

QUE cette somme soit prise au poste budgétaire *Contrat pour enlèvement de la neige*, numéro 02 33000 443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



11.3 Autorisation de paiement – Premier versement de la quote-part à la MRC de Portneuf

22-04-68 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Portneuf a transmis la facture no 220014 au montant de 86 699,67 \$ représentant le premier versement de la quote-part de la Ville de Neuville pour l'année 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BEAULIEU ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise la trésorière à procéder au paiement de la facture no 220014 d'une somme de 86 699,67 \$ constituant le premier de trois versements pour l'année 2022.

QUE cette dépense soit répartie aux postes budgétaires prévus lors de l'adoption du budget de l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4 Autorisation à l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf de procéder à des dépenses supplémentaires au cours d'une année pour des travaux de remplacement-amélioration-modernisation-dépenses

22-04-69 **CONSIDÉRANT l'adoption** par le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf (OMHGP) de la résolution numéro 0257-02-22 lors de sa réunion du 16 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'OMHGP demande par cette résolution aux municipalités l'autorisation de pouvoir dépenser un montant additionnel de 20 000 \$ annuellement par municipalité pour des travaux de Remplacement-Amélioration-Modernisation- Dépenses (RAM-Dépenses) sans avoir à les consulter ou à obtenir une autorisation;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités/villes paient 10% du 20 000 \$ ce qui représente une dépense additionnelle maximale de 2 000 \$ / année par municipalité ou ville;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ANNE-SOPHIE PAQUET ET RÉSOLU,

QUE le conseil municipal de la Ville de Neuville autorise l'OMHGP à pouvoir dépenser un montant additionnel de 20 000 \$ annuellement à l'intérieure de sa municipalité pour des travaux de Remplacement-Amélioration-Modernisation-dépenses (RAM-Dépenses) sans avoir à consulter la Ville ou à obtenir son autorisation;

QUE le conseil autorise une dépense additionnelle d'un montant maximal de 2 000 \$ par année dans le cadre des travaux RAM-Dépenses

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.5 Autorisation de paiement – Deuxième versement de la quote-part à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

22-04-70 **CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a transmis la facture no 2022-7158 au montant de 114 070,99 \$ représentant le deuxième versement de la quote-part de la Ville de Neuville pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE la facture représente le tiers de la quote-part adoptée par le conseil municipal, le 6 décembre 2021, par la résolution 21-12-210;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC BERTRAND ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise la trésorière à procéder au paiement de la facture no 2022-7158 au montant de 114 070,99 \$ représentant le deuxième de trois versements pour l'année 2022.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL | 4 avril 2022
VILLE DE NEUVILLE

QUE cette dépense soit répartie aux postes budgétaires prévus lors de l'adoption du budget de l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus répondent aux questions des citoyens.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour,

22-04-71 Sur proposition de monsieur Simon Sheehy le président lève la séance à 20 h 04.

En signant le présent procès-verbal, monsieur Luc Delisle, président et maire suppléant, reconnaît avoir signé l'ensemble des résolutions y figurant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Delisle
Maire suppléant

Lisa Kennedy
Directrice générale et greffière